

U²⁰¹⁹NSS

Fiche Sport

39 - Rugby

Mise à jour : 21 septembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 21
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 22
Membres CMN	Page 25
Annexes	Page 26

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Rugby a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby**,²
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Textes de Référence :

- LC Sécurité

² Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport

« 8° Pour la pratique du rugby à XV et à VII :

a) De 12 à 39 ans, en compétition ou hors compétition, une attention particulière est portée sur :

- l'examen cardio-vasculaire ;
- l'examen du rachis »

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2017 et 2018), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Rugby**, des Pôles Espoir de la FFR ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFR.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Élite, Senior, Relève ou Reconversion), Sportifs de collectifs nationaux, sportifs espoirs en 2018 et / ou en 2019.**

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Rugby par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS ou en **Académie Pôle espoir** dans les deux années précédentes (2016 - 2017 et / ou 2017 - 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Rugby à 7 minimes G et F et cadets

Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ³ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat <ul style="list-style-type: none"> - minimes avec M1, M2, C1 (2 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit - cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit 	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée Il est non joueur Il est certifié académique	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13	
	Minimes	Cadets
BALLONS	Taille 4 (Garçon et Fille)	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10' (pas de période supérieure à 15')	4 x 12'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	2 x 12'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 6'	2 x 6'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	70'
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en buts sur 50m de large	
MIXITÉ	Pas de mixité	

³ Joueurs VALIDES

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Rugby à 7 Juniors

Précisions⁴ spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ⁵ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - juniors avec C2, J1, J2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée Il est non joueur Il est certifié académique
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁴
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	Terrain Normal
MIXITÉ	Pas de mixité

⁴ ATTENTION

- championnat national des sections sportives agricoles « ÉLITES » : 19 mars au 20 mars 2019 à Auch (4 établissements concernés : **Albi, Auch, Nîmes et Pau** (ces AS **doivent** jouer à l'UNSS en Excellence Garçons) et **Brioude, Limoges, Saint Palais et Toulouse** (ces AS **doivent** jouer à l'UNSS en Excellence Filles))
- championnat national des lycées agricoles : 26 mars au 27 mars 2019 à Saint Germain (20 lycées agricoles sélectionnés)

⁵ Joueurs VALIDES

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Rugby à 7 Lycées Filles

Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ⁶	13 ⁷ compétitrices maximum sur l'ensemble du championnat - lycées filles avec C1, C2, J1, J2 (2 J2 maximum sur la feuille de match) Surclassement interdit des M2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée Il est non joueur Il est certifié académique
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁵
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en buts sur 50m de large
MIXITÉ	Pas de mixité

⁶ Les équipes constituées d'élèves de collèges sont autorisées à participer à ce championnat

⁷ Joueuses VALIDES

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles

Modalités de qualification 16 équipes⁸

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		2
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

⁸ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 19 avril 2019 pour les minimes G et F, cadets
- 8 mars 2019 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 ^{ème} 2018	IA du 2 ^{ème} 2018	IA du 4 ^{ème} 2018
IA du 8 ^{ème} 2018	IA du 7 ^{ème} 2018	IA du 6 ^{ème} 2018	IA du 5 ^{ème} 2018
IA du 9 ^{ème} 2018	IA du 10 ^{ème} 2018	IA du 11 ^{ème} 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2018	IA du 14 ^{ème} 2018	IA du 13 ^{ème} 2018	IA du 12 ^{ème} 2018

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 ^{ème} 2018	IA du 2 ^{ème} 2018	IA du 4 ^{ème} 2018
IA du 8 ^{ème} 2018	IA du 7 ^{ème} 2018	IA du 6 ^{ème} 2018	IA du 5 ^{ème} 2018
IA du 9 ^{ème} 2018	IA du 10 ^{ème} 2018	IA du 11 ^{ème} 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnats de France UNSS Excellence Rugby à 10, Minimes Garçons et Filles, Lycées Filles et Garçons

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Élite, Senior, Relève ou Reconversion**), Sportifs de collectifs nationaux, sportifs espoirs en 2018 et / ou en 2019.

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant atteint en 2018 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives ¼ de finaliste 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 16 à 18 ⁹ compétiteurs OBLIGATOIRES sur l'ensemble du championnat de France ¹⁰ Une seule ½ temps de repos par jour Une équipe présente avec 15 compétiteurs ou moins sera interdite de jouer Mixité interdite <ul style="list-style-type: none">- Minimes Garçons avec M1, M2 Surclassement interdit des B3- Minimes Filles avec M1, M2 + B3 (Surclassement autorisé de B3 avec certificat médical de surclassement)- Lycées G avec C1, C2, J1 Surclassement interdit des M2- Lycées F avec C1, C2, J1 Pas de surclassement de M2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. Il est certifié académique
TYPE DE JEU	à 10
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	10 ⁶ (sauf carton)

⁹ Joueurs VALIDES

¹⁰ 15 joueurs **MINIMUM** pour les championnats **académiques et inter**-académiques

	Minimes G et F	Lycées G Lycées F	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	4 x 10'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	3 x 10'	
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 10'	2 x 10'	
TEMPS DE JEU MAXIMUM PAR JOUEUR	Voir Règlement UNSS à 10		
BALLON	G : Taille 5 F : Taille 4	Taille 5	Taille 4
TAILLE DES TERRAINS	Terrain normal		
MIXITÉ	Pas de mixité		

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 10
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminé par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence lycées garçons Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence lycées filles

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence¹¹

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 12 octobre 2018 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Rugby par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpents des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

¹¹ Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFR doivent s'inscrire en Excellence à 10

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Formule compétition

1. Championnat à 16 équipes

4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	¼ de finales « Bas »	3A	4D
	1B	2C		3B	4B
	2A	1D		4A	3D
	2B	1C		4B	3C

½ Finales « Hauts » et « Bas »

Finale A et de classement

2. Championnat à 12 équipes

4 poules de 3

2^{ème} tour de Poule 1A 2A 1D 2D

On ne rejoue pas les matches déjà joués et les points du 1^{er} tour de poule contre ces équipes restent acquis

Rappel on ne tient pas compte des points acquis contre les équipes éliminées au 1^{er} tour de poule

½ finales croisées

Finales A et de classement

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure. Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 5 essais à 0.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les points marqués et les points concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :

1. La victoire est donnée à l'équipe qui a reçu le moins de points de pénalité durant tout le tournoi¹².
2. Si l'égalité persiste, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre d'essais dans le tournoi.
3. En cas d'égalité, la différence entre les essais marqués et les essais encaissés dans le tournoi.
4. En cas de nouvelle égalité, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur les feuilles de match).

¹² Sous réserve que les équipes aient joué le même nombre de matches, sinon il faudra effectuer une péréquation



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Harmonisation entre les catégories garçons et filles et avec les autres les sports collectifs UNSS.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Des actions particulières seront engagées.

Formation

Le programme « PLANÈTE OVALE » est reconduit en 2019.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque tous les joueurs se serrent la main ainsi que celles des Jeunes Arbitres.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFR

La convention entre l'UNSS et la FFR précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFR.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Rugby.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : **identique à la date butoir des qualifications des équipes**

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Philippe DEKEYSER

FFR

Hervé SAVY

Francis COSTA

Jean Michel GERBOT

UNSS

Christine GASSIOLLE

Responsable Rugby Féminin

Jean CAZAUTE

Responsable Formation

Peyo ALVAREZ

Thierry SCOLAN

Responsable Communication

Jérôme QUES

Adrien MARBOT

Responsable Arbitrage

Délégués techniques UNSS

Jackie BONNIEU DÉVALUEZ

Responsable Rugby Féminin

Christian DURRIEU

Référent FFR

Julien TRÉHARD

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Rugby Minimes Filles

Rugby Minimes Garçons

Rugby Lycées Filles

Lyc Albert Triboulet ROMANS SUR ISÈRE GRENOBLE

Lyc Le Loquidy NANTES NANTES

Rugby Cadets

Lyc Jean Moulin BÉZIERS MONTPELLIER

Lyc Séverac TOULOUSE TOULOUSE

Rugby Juniors

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Rugby Minimes Filles

Col Pablo Neruda AULANY SOUS BOIS	CRÉTEIL
Col Vercintorix MONTECH	TOULOUSE
Col Victor Louis TALENCE	BORDEAUX
Col Jean Sescousse SAINT VINCENT DE TYROSSE	BORDEAUX

Rugby Minimes Garçons

Col Joseph Chaumié AGEN	BORDEAUX
Col Victor Louis TALENCE	BORDEAUX
Col Jean Guitton LA ROCHELLE	POITIERS
Col Jean Moulin PERPIGNAN	MONTPELLIER

Rugby Lycées Filles

Lyc Monge CHAMBÉRY	GRENOBLE
Lyc Jean Dautet LA ROCHELLE	POITIERS
Lyc Jean Mermoz MONTPELLIER	MONTPELLIER
Lyc Jacques Brel VÉNISSIEUX	LYON

Rugby Lycées Garçons

Lyc Jean Mermoz MONTPELLIER	MONTPELLIER
Lyc De Borda DAX	BORDEAUX
Lyc l'Oiselet BOURGOIN JALLIEU	GRENOBLE
Lyc Hyppolyte Fontaine DIJON	DIJON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018

**et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

Rugby

Annexe 4

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Rugby

Annexe 5

Points de Pénalité

1 carton jaune	= 1 point
1 carton rouge	= 3 points

- Un Carton Jaune vaut « Exclusion » de 3 mn ou 5 mn de durée selon le temps de jeu
- Un Carton Rouge vaut « Exclusion » jusqu'à la fin de la journée et réunion de la Commission de Discipline pour sanction éventuelle à suivre
- Les points de pénalité sont indépendants des essais marqués.
- Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.
- Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'Association Sportive et indiqués sur la feuille de match.